

Un seul recteur pour les académies de Caen et de Rouen : une expérimentation ?

Dès son arrivée, le ministre de l'Education nationale avait indiqué que la réforme territoriale dans notre ministère ne pouvait pas «rester au milieu du gué». Le pas vient d'être franchi.

En effet, le ministère a présenté un projet d'expérimentation d'un seul et unique recteur pour les académies de Caen et de Rouen, ne donnant aucune réponse sur le contenu même des missions et des services concernés tout en indiquant qu'à ce jour la fusion des deux académies n'était pas actée.

Pour Force Ouvrière, ce projet n'est aucunement étonnant. Cette hypothèse, la FNEC FP-FO l'avait déjà évoquée lors des discussions sur l'application de la réforme territoriale dans l'Education nationale et la mise en place de recteurs de régions académiques.

Pour FO, c'est non.

Non à une expérimentation qui servirait de boîte à outils pour d'autres projets dans d'autres régions académiques.

Non à toute fusion d'académies, qui aurait comme conséquences une remise en cause statutaire pour les agents : périmètre d'affectation, mobilité forcée, suppressions de services et de personnels.

Non à une territorialisation de l'Education nationale.

Comme l'a dit et redit la Confédération FO, c'est une balkanisation de la République.

Ce projet n'est pas neutre. Il s'inscrit dans les propos du ministre visant à plus d'autonomie des EPLE : renforcer la coopération avec les collectivités territoriales, renforcer la déconcentration et la gestion des personnels, voire, régionaliser le recrutement.

Pour les personnels, ce sont leurs garanties statutaires, leurs conditions de travail, leur carrière qui sont en ligne de mire.

La FNEC FP-FO s'oppose aux projets de fusions ou de réorganisation et leurs conséquences : affectation, carrières, contrats tripartites, transfert de la carte des formations aux Régions, éloignement du service public de proximité, dans le sens d'une territorialisation des missions de l'Etat et d'une autonomie des Régions, omnipotentes, productrices de réglementations locales au détriment des garanties des statuts nationaux.

La FNEC FP-FO, avec sa confédération, réitère son opposition à l'acte III de la décentralisation et à la réforme territoriale. Elle appelle les personnels de l'Education nationale à être particulièrement vigilants face à toute tentative de remise en cause de leurs garanties statutaires sous prétexte de territorialisation. Elle les appelle à se rassembler sur leurs revendications et à mettre à l'ordre du jour la préparation du rapport de force.